

Adresse du tribunal du district du Blanc à la Convention nationale,
lors de la séance du 4 frimaire an III (24 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du tribunal du district du Blanc à la Convention nationale, lors de la séance du 4 frimaire an III (24 novembre 1794).
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 128;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19659_t1_0128_0000_3

Fichier pdf généré le 15/07/2019

lité. Guerre à mort aux tyrans, aux royalistes, aux modérés et à tous les ennemis du bien public. Telle est la profession de foi des administrateurs du district de Faulquemont.

BEAUFORT, *agent national et 4 autres signatures.*

l

[*Les administrateurs du district de Mortain à la Convention nationale, s. d.*] (31)

Représentans,

Nouvellement appelés aux fonctions administratives, nous ne pouvons entrer sous de plus heureux hospices dans la carrière glorieuse que nous avons à parcourir, que dans le moment où la Convention vient de développer avec tant d'éloquence des principes qui ont toujours été les nôtres. Aujourd'hui le peuple, éclairé par votre adresse qu'il a lue avec tant d'intérêt, et reçue avec enthousiasme, rejettera avec indignation ces intrigans perfides qui, sous le voile d'un faux patriotisme, cherchoient à l'égarer pour abuser de sa confiance.

L'homme de bien, réduit autrefois à la pratique des vertus domestiques dans le silence de sa retraite, pourra se montrer avec avantage et contribuer au bonheur de ses concitoyens par ses conseils, ses lumières et ses exemples. Alors les mesures révolutionnaires dirigées par la justice, employées avec humanité, ne seront plus dans la main des oppresseurs un instrument terrible des haines et des passions individuelles.

Alors, le glaive de la loi, toujours suspendu sur la tête des méchans, ne frappera que des coups bas; alors enfin l'innocence, marchant avec assurance, pourra jouir en paix dans une douce sécurité de tous les fruits de la Révolution.

Oui, représentans, nous le jurons, la loi sera notre flambeau, la vertu notre guide, et la Convention le point d'appui et le centre de réunion de tous nos mouvements moraux et politiques.

Suivent 10 signatures.

[*Le tribunal du district du Blanc à la Convention nationale, Le Blanc, le 15 brumaire an III*] (32)

Citoyens législateurs,

Nous avons entendu avec enthousiasme votre adresse aux Français, et pleins des transports de joie et de la reconnaissance qu'elle nous a inspiré, nous vous votons nos remerciemens. Oui, pères de la patrie, chacun de nous n'a pu entendre cette adresse sans la plus douce émotion; chacun de nous, en se scrutant lui-même a trouvé gravé dans son cœur ces principes immortels et sacrés que vous lui tracés. Eh, comment ne les partagerions nous pas? C'est notre bonheur, c'est celui

du peuple français, c'est le règne de la justice que vous nous assurés; c'est le règne enfin que le vertueux Cherrier, votre collègue, venoit à l'instant même de nous annoncer, en nous prouvant par sa conduite que la vertu est réellement chez vous à l'ordre du jour. Restés donc et achevés votre ouvrage, dignes représentans d'un peuple libre, restés à votre poste et soutenus le courage et cette énergie, avec lesquels vous avez fait pâlir les despotes, renversés les tyrans, détruit les conspirateurs antropophages et déjoué les intrigans: restés, nous vous le conjurons, et conservés cette belle attitude imposante qui fait votre force, car c'est d'elle et de vous que dépend la liberté et le salut de la patrie.

Pour nous, fidèles observateurs des lois que vous nous dicterés, nous vous jurons de la faire avec autant de zèle que de respect. Et en nous dirigeant par les principes sublimes de morale et de justice dont vous nous donnés l'exemple, nous saurons les propager et les appliquer dans la distribution qui nous est confiée; et c'est ainsi que nous soutiendrons de tout notre pouvoir les droits sacrés de ce peuple immense, qui comme nous, jure de toutes parts, de n'avoir point d'autre point de ralliement, et de ne reconnoître d'autre puissance supérieure que la Convention nationale, qui seule méritant sa confiance est dépositaire de la souveraineté.

Salut et vive la République!

Périssent les conspirateurs et les traîtres!

GOUMAIN, *président*, GASTEPOIL, DORÉR, *juges*, MERNAND, *commissaire national*, BASTIDE, Martin LAFOND, *suppléants.*

n

[*La municipalité, le conseil-général et la société populaire de Montech à la Convention nationale, Montech, le 10 brumaire an III*] (33)

Citoyens représentans,

La mort du scellerat Robespierre, et de quelques uns de ses infames complices, avait soulagé l'âme trop longtemps oppressée du sincère républicain, mais votre Adresse au peuple français a mis le comble à sa joie, il a senti que la grande énergie qu'elle a développé, brisera les efforts de toute ambition criminelle, et qu'elle effacera à jamais la tyrannie et la terreur du cœur d'une nation libre, aussi nous exprimons nous de vous en témoigner notre juste reconnaissance.... L'homme vertueux et probe pourra dire enfin qu'il est français, et qu'il a une patrie. L'homme à talens pourra répandre ses lumières pour le bonheur de l'humanité, sans craindre pour ses jours, le père de famille ne jettera plus un œil inquiet sur les fruits de sa tendresse, il ne craindra plus de donner le jour à des infortunées victimes, la proie des tyrans coalisés, et de leurs perfides emissaires. Vos principes sacrés sont les surs garants de leur bonheur, ils anéantissent tous les complots de sang; ils ont plus fait pour

(31) C 328 (1), pl. 1446, p. 16. *Bull.*, 4 frim.

(32) *Bull.*, 4 frim. C328 (1). 1446, p. 14.

(33) C 328 (1), pl. 1446, p. 19. *Bull.*, 4 frim.